DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

22 MAI 2014

Le nombre de Conseillers en exercice est de 43

OBJET

Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 26 mai 2014 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture le 23 mai 2014 et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 mai 2014

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services



L'an deux mille quatorze, le 22 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 mai deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents:

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY. Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, LEGUAY. Monsieur Madame VENOT, VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration:

Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU Madame TÉA à Madame de CIDRAC Madame LANGE à Madame BOUTIN

Secrétaire de séance :

Monsieur BATTISTELLI

N° DE DOSSIER: 14 D 13

OBJET: ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA

DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

RAPPORTEUR: Madame CLECH

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

La Ville et les administrations déconcentrées de l'État échangent quotidiennement des documents relatifs au suivi des marchés publics et au contrôle de la légalité des actes. La dématérialisation progressive de ces échanges permet de gagner en réactivité en diminuant de manière significative les délais de traitement des actes transmis. Elle permet de fiabiliser les échanges entre les services et de les optimiser.

La dématérialisation des documents s'inscrit également dans le cadre du Grenelle de l'Environnement grâce aux diminutions significatives de consommation de papier et de carburant réalisées.

Compte tenu de la complexité technique de ces démarches et des coûts qu'ils représentent, la Ville adhère depuis 2010 au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de marchés publics de la Grande Couronne de la Région Ile de France. La convention constitutive, ainsi que le marché de prestations de services subséquent arrivent à terme le 31 décembre 2014.

Un nouveau groupement de commandes doit être mis en place. Il a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés et/ou accords cadres de prestations de services suivantes :

- dématérialisation des procédures de passation des marchés publics
- télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- dématérialisation de la comptabilité publique
- équipement en fournitures connexes nécessaires au fonctionnement des prestations dématérialisées :
 - o fourniture de certificats électroniques par une autorité habilitée
 - o mise en place d'un parapheur électronique
 - archivage électronique, par un tiers-archiveur agréé, des actes générés par les solutions de dématérialisation,
 - o numérisation d'archives courantes pour la dématérialisation de la comptabilité publique (factures et pièces justificatives notamment)

La convention constitutive de ce nouveau groupement de commandes prend acte du principe et de la création du groupement et désigne le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés et/ou accord cadres de prestations de services.

La convention prévoit que les membres du groupement habilitent le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché et/ou l'accord cadre au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence, les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement, et les sessions mutualisées de présentation font l'objet d'une re-facturation aux membres du groupement. Ainsi la Ville paiera 181 € la première année et 47 € les années suivantes.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés et/ou accords cadres de services.

Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait annuel, en délibérant avant le 30 novembre de chaque année.

A ce stade de la procédure, la Ville déclare uniquement son intention de participer à ce groupement de commande. Elle n'est pas liée financièrement par la présente délibération. A l'issue de la consultation des entreprises et de la notification des marchés par le CIG Grande Couronne, la Ville pourra choisir quel module elle décide d'acquérir parmi la liste proposée en fonction des entreprises retenues et du montant des prestations.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures telle que décrite ci-dessus pour la période 2015-2018
- approuver la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

À L'UNANIMITÉ,

ADHERE au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures telle que décrite ci-dessus pour la période 2015-2018,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

> Emmanuel LAMY Maire de Saint-Germain-en-Laye

Annexe 1 : Engagement contractuel du membre fondateur adhérent au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures Identification de la Collectivité ou de l'établissement public adhérent :

Identification de la Collectivité ou de l'établissement public adhérent :				
Dénomination :				
Adresse:				
Code pos	stal :	Ville :		
Téléphon	e:	Télécopie :		
Adresse i	nternet : http://www.			
Nombre d'habitants (Commune) :				
Nombre o	d'agents (Etablissements : CCAS, syndicat	, CC, CA, autres) :		
Comptable assignataire des paiements : Adresse :				
Personne compétente pour fournir les renseignements énumérés à l'article 109 du code des marchés publics (préciser si autre que l'exécutif de la Collectivité) :				
Identification du représentant du pouvoir adjudicateur et du référent :				
Représentant du pouvoir adjudicateur : Nom : Qualité :				
Engagements contractuels :				
Je soussigné(e) autorisé(e) par une délibération en date du, adressée en Préfecture le, :				
-	adhère au groupement de commandes prestations définies ci-dessous,	pour la dématérialisation des procédures pour les		
-	. ,	aire(s) du (ou des) marché(s) passé(s) pour le compte l(s) j'ai souscrit par application des prix fixés dans les (s).		
Il est demandé à chaque membre du groupement <u>de cocher les prestations retenues</u> et de compléter les informations nécessaires à l'établissement du cahier des charges :				
	Prestations de dématérialisation des p	rocédures de passation des marchés publics		
	Prestations de télétransmission des ac	tes soumis au contrôle de légalité		
	Prestations de dématérialisation de la	comptabilité publique ¹		
	Equipement en fournitures connexes susvisées	nécessaires au fonctionnement des prestations		

¹ Ne pas cocher, si vous pensez passer par la plateforme de la DGFIP

☐ Parapheur éle	ectronique	
_	ectronique, par un tiers-archiveur agréé, des actes générés par les dématérialisation	
□ Numérisation publique	des archives courantes pour la dématérialisation de la comptabilité	
DEFINITION DU BESOIN DU MEMBRE	DU GROUPEMENT DE COMMANDES :	
a - Prestations de dématérialis	ation des procédures de passation des marchés publics	
	u suivi du dossier) : Fonction :	
Nombre prévisionnel de procédu	res de marchés à dématérialiser sur une année :	
Mise en place souhaitée d'une page recensant les marchés publics sur le site internet de la Collectivité :		
b - Prestations de télétransmis	sion des actes soumis au contrôle de légalité	
MAL.	u suivi du dossier) : Fonction :	
	ou sous-préfecture de	
Détention d'un logiciel métier :	□ rédaction des délibérations, lequel ? □ rédaction des arrêtés, lequel ? □ rédaction des arrêtés du personnel, lequel ? □ autres :	
	☐ rédaction des arrêtés, lequel ? ☐ rédaction des arrêtés du personnel, lequel ?	
Mise en place souhaitée de la siç	□ rédaction des arrêtés, lequel ? □ rédaction des arrêtés du personnel, lequel ? □ autres :	
Mise en place souhaitée de la sig Nombre d'actes que vous pense	☐ rédaction des arrêtés, lequel ? ☐ rédaction des arrêtés du personnel, lequel ? ☐ autres : gnature électronique des pièces : ☐ oui ☐ non	
Mise en place souhaitée de la signant Nombre d'actes que vous penses c-Prestations de dématérialisa	☐ rédaction des arrêtés, lequel ? ☐ rédaction des arrêtés du personnel, lequel ? ☐ autres : ☐ autres : ☐ oui ☐ non ☐ télétransmettre au contrôle de légalité par an :	
Mise en place souhaitée de la signant Nombre d'actes que vous penses c-Prestations de dématérialisa	□ rédaction des arrêtés, lequel ? □ rédaction des arrêtés du personnel, lequel ? □ autres : □ oui □ non □ rédectronique des pièces : □ oui □ non □ redaction de la comptabilité publique □ giciel métier de comptabilité publique :	

d - Fourniture de certificats electroniques	_	
Nombre d'agents concernés - Télétransmission des a	actes soumis au contrôle de légalité :	
Nombre de signataires - Dématérialisation de la com	ptabilité publique :	
Nombre de signataires – Parapheur électronique :	<u></u>	
e - Parapheur électronique		
□ uniquement pour la comptabilité pub documents « papier » dématérialisés (titres et manda □ autres applications : □ moins de 1 000 signatures par a □ 1 000 à 2 000 signatures par an □ 2 000 à 4 000 signatures par an □ 2 000 à 4 000 signatures par an □ 3 000 à 4 000 signatures par an □ 4 Signature bureautique sur tab	□ avec envoi des pièces au comptable □ sans envoi des pièces au comptable an	
f - Archivage électronique par un tiers archiveur a		
Volume en gigaoctet des flux à archiver (par an):		
TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE	DEMATERIALISATION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE	
☐ moins de 1 Giga octets	☐ moins de 1 Giga octets	
☐ 1 à 5 Giga octets (Go)	☐ 1 à 5 Giga octets (Go)	
☐ Plus de 5 Giga octets	☐ Plus de 5 Giga octets	
g - Numérisation des archives courantes □ Numérisation fidèle et durable : Volume annuel des documents papier à dématérialis		
Volume en gigaoctet (1 ml = 0,	35 Go)Go	
□ Numérisation simple		
Volume annuel des documents papier à dématérialis		
Volume en gigaoctet (1 ml = 0,	35 Go)Go	
, le		
Signature du Membre du groupement : (Nom, Prénom, Qualité)		
	N° 13-111136 GP DEMAT	